L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er MARS 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 1ER MARS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro ..... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

ATTENTION :

☞ Jolie Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du sheriff, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, sur le chemin du Bayou, entre les rues Trémé et Plauché.

Voir aux annonces.

ATTENTION :

Maquereaux, Maquereaux - Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shériff, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Bienville, un lot de terre situé sur le Bayou entre Trémé et Plauché.

Par C. E. Girardey & Co. à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un grand nombre de terrains de choix avec bâtisses, île de batture de bois, etc. etc., dans les Deuxième et Sixième Districts.

Par Vincent & Co., à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, deux billets hypothécaires, et actions de banque et de compagnie de chemin de fer. Aussi, avec Nos 67 et 69 de la rue de la Douane, linge, lingerie de toutes sortes, chapeaux et bottes.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain dans le Troisième District, entre les rues Français, Bons Enfants, Ambur et Champs Elysées.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et broderies.

Par D. E. Morphy, à leur magasin d'encan rue des Magasins—magasin caux.

SPECTACLES.

Samedi, 1er mars 1873.

OPERA—A midi, Lazare le Pâtre; le soir, Le courrier de Lyon.

VARIÉTÉS—A midi, la Péricholo; le soir, La Belle Hélène.

ACADÉMIE—A midi, Camille; le soir, Mary Stuart.

STCHARLES—A midi et le soir, Le Roi Carotte.

MUSÉE D'ANATOMIE—40 rue St Charles.

Les Débats au Sénat.

La séance du Sénat des Etats-Unis qui a duré toute l'après-midi du 27 février, toute la soirée et toute la nuit jusqu'au 28 à sept heures et demie du matin, sera une séance mémorable. Il y avait, en effet, dans les longs débats qui ont eu lieu, autre chose qu'une simple question d'intérêt local pour la Louisiane.

Le principe fondamental des institutions américaines était en jeu. Il s'agissait de savoir si l'administration fédérale a le droit de renverser les résultats d'une élection d'Etat en employant les baïonnettes fédérales pour opérer cet escamotage de la souveraineté populaire. C'est là une question qui intéresse tous les Etats de l'Union. Car, si le Congrès reconnaît que M. Grant a pu refaire l'élection d'un petit Etat comme la Louisiane, qui n'a que sept votes dans l'élection présidentielle, il admet, par cela même, que le Président peut, à la prochaine occasion, si son intérêt le lui commande, substituer son vote à celui des électeurs de l'Etat de New York, de la Pennsylvanie ou de l'Ohio. Il n'est pas, en effet, un seul Etat dans l'Union, où l'on ne puisse alléguer la fraude et il n'y a plus qu'à trouver un juge complaisant pour autoriser l'emploi de la force armée.

Ne nous flattons donc pas de l'idée que la longueur et l'importance des débats de cette séance, aient été dus à l'intérêt qu'excitait notre cause. C'est sur le terrain du bill électoral, préparé pour la Louisiane, que se livrait la première bataille du parti centralisateur contre l'indépendance des Etats, ou plutôt contre ce qui en reste depuis la reconstruction. Ceci explique l'acharnement de la lutte et l'obstination des combattants.

Cette longue discussion a abouti au rejet du bill présenté par M. Carpenter au nom de la majorité du comité ordonnant une nouvelle élection en Louisiane. La coterie Kellogg s'est trop hâtée de chanter victoire et elle a faussement interprété les débats et les votes qui ont eu lieu dans le courant de la nuit.

Disons, d'abord, que loin d'être surpris des votes, nous avons été, au contraire étonné que l'opposition contre l'administration ait été aussi forte qu'elle l'a été. Pendant toute cette nuit, en effet, M. Morton et les amis de l'administration ont fait tous leurs efforts pour étouffer la discussion ou pour faire voter l'ajournement, à chaque tentative nouvelle, ils ont échoué. Après sept ou huit échecs de ce genre, ils ont eu recours à ce que l'on appelle en langage parlementaire "filibustering," dans le but de fatiguer leurs adversaires et d'obtenir un vote de surprise.

Ils ont, effectivement, réussi après quatre heures du matin, à faire passer un amendement au bill électoral portant que Kellogg resterait en fonctions jusqu'à l'élection, mais cet amendement n'a été voté que par 29 voix contre 18, avec deux voix de majorité seulement et par suite de dix abstentions ou absences au moins, puisqu'à 3 heures du matin, le vote contre l'ajournement donnait 29 voix contre 19, c'est à dire 48 votants. Le vote de cet amendement n'a, d'ailleurs, aucune portée, en présence du rejet final du bill d'élection.

Le Sénat, ayant ainsi décidé qu'il n'y aura pas d'élection nouvelle en Louisiane, il lui restait à prononcer sur l'admission de M. Pitkin ou de Ray comme sénateur, ce qui implique la reconnaissance soit de la législature des Odd-Fellows soit de celle du Mechanics Institute. Nous renvoyons nos lecteurs aux dépêches de nuit pour ce qui concerne cette nouvelle phase de la question.

Le rejet du bill d'élection n'implique nullement un refus de la part de la majorité de reconnaître le gouvernement de McEnery, car les démocrates ont fait voter contre le bill, précisément à cause de l'amendement qui continuait le pouvoir à Kellogg, et aussi parce qu'ils ne voulaient pas établir un précédent aussi dangereux pour la liberté électorale des Etats.

Au commencement de la discussion, M. Carpenter a dit qu'il n'y avait que deux solutions possibles : ou une nouvelle élection ou la reconnaissance du gouvernement de McEnery. Nous verrons si l'élection était rejetée, il tiendra à sa parole en se ranger en faveur de ce dernier parti.

Nous devons faire remarquer une chose, c'est que dans tous les votes de cette séance, l'administration n'a jamais pu réunir plus de vingt voix sur quarante-huit votants. Nous ne croyons donc pas possible que M. Ray soit admis, c'est-à-dire que la législature Kellogg soit reconnue directement. Mais les 28 autres votants étaient divisés, les uns voulant une nouvelle élection, les autres tenant pour une reconnaissance directe de McEnery.

La tactique des Kellogistes sera donc d'empêcher les partisans de McEnery de rallier à leur cause ceux qui voulaient une nouvelle élection, et de gagner la fin de la session sans qu'une décision définitive ait été prise. Nous craignons qu'ils ne réussissent dans cette tactique.

Mais il n'en ressort pas moins des débats et des votes de cette fameuse séance, que sur 56 sénateurs, il n'y en a pas eu plus de vingt qui aient été dans [illegible] le gouvernement usurpateur de Kellogg et les actes de l'administration qui ont rendu cette usurpation possible. Quand on considère la composition du Sénat et la majorité considérable du parti républicain dans cette Assemblée, on doit conclure de là que tout n'est pas désespéré pour la cause de la liberté.

La tentative pour établir dans ce pays un despotisme centralisateur rencontre à son début dans la haute Chambre, qu'on avait lieu de croire la plus docile, une résistance qui est de bon augure pour l'avenir. La Louisiane peut perdre son procès comme nous le disons plus haut, par le maintien du *statu quo*, mais, au moins, l'usurpation du pouvoir exécutif n'aura pas été sanctionnée directement par le Congrès et nous ne devrons pas renoncer à obtenir justice.

Grand Mass-Meeting

SUR LA PLACE LAFATTE.

Les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont répondu en masse, hier soir, à l'appel du gouverneur McEnery, et une foule compacte envahissait la place Lafayette et se pressait en rangs serrés autour de l'estrade dressée pour les orateurs. A sept heures et demie, M. E. J. Ellis a appelé l'assemblée à l'ordre et a proposé comme président le général John L. Lewis; comme vice-présidents, le major Ashton de Shreveport, le colonel Alcibiade De Blanc, de St-Martin, et un grand nombre d'autres citoyens influents; comme secrétaire, M. P. Waterman. Ces nominations ont été ratifiées à l'unanimité.

M. Hugh J. Campbell s'est avancé alors sur l'estrade.

Il a dit que le moment était venu où le peuple de la Louisiane devait affirmer hautement ses droits et soutenir ouvertement le gouvernement de son choix. Il ne s'agit pas de tergiverser avec le devoir, et la neutralité est chose impossible en ce moment. Il faut que le peuple se prononce soit pour le gouvernement de McEnery, soit pour celui de Kellogg, et il faut, lorsqu'il se sera prononcé clairement, qu'il agisse en conséquence.

Trop longtemps déjà, nous avons attendu. Il faut que nous prenions maintenant une position qui contraigne l'administration fédérale à nous reconnaître ou à faire renverser notre gouvernement par les baïonnettes.

Le sénateur Campbell a terminé en disant que nous avions à notre tête des hommes déterminés et capables, et qu'il fallait les suivre lorsqu'ils nous diront de marcher en avant.

M. E. J. Ellis lui a succédé. L'orateur déclare tout d'abord qu'il ne désire pas exciter les esprits et pousser à la guerre civile; mais qu'il pense aussi, que le peuple de la Louisiane ne saurait supporter plus longtemps l'humiliation et l'outrage. Il est temps d'en finir!

Le télégraphe nous apprend que M. Morton, dans son rapport de minorité sur la situation politique de la Louisiane, a taxé notre patience de faiblesse, et a prétendu que nous nous étions soumis au gouvernement de Kellogg, et que nous l'acceptions tacitement.

Il faut démentir cette fausse assertion, non par des paroles seulement, mais par des actes, et prouver au Congrès fédéral, que sans l'intervention des troupes des Etats-Unis le gouvernement usurpateur de Kellogg ne durerait pas une heure à la Nouvelle Orléans.

M. Ellis est d'avis qu'il faut contraindre le Congrès à se prononcer avant son ajournement et demande au peuple s'il est décidé à soutenir le gouvernement de son choix jusqu'à la dernière extrémité. (Cris de oui, oui!)

M. Alcibiade De Blanc a paru ensuite à la tribune.

Son discours a été très violent. Il a déclaré qu'il était faux que les campagnes eussent jamais donné leur assentiment au gouvernement usurpateur de Kellogg. Ce gouvernement est une dérision, une infamie et une insulte, et il faut, à tout prix, le renverser.

Si le Congrès, à qui nous avons fait un appel désespéré, nous refuse toute justice; nous saurons prouver que nous pouvons maintenir nos droits et nos libertés jusqu'à la dernière extrémité.

Nous devons résister par la force, à Kellogg et à sa Pseudo Législature; et, si les soldats des Etats-Unis osent mitrailler le peuple, se sera la nation tout entière qui demandera compte à Grant, du sang versé.

Après M. Alcibiade De Blanc, M. R. H. Marr et M. Ryan, de la paroisse Rapides, ont fait tous deux des discours chaleureux pour exposer notre situation politique et pour discuter les mesures à adopter pour préserver nos droits.

Le général George A. Sheridan a paru ensuite, et a fait un discours très éloquent que nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement.

Il a demandé au secrétaire de lire les résolutions qui devaient être soumises à l'assemblée, et il a déclaré que la seule chose à faire, si le peuple les approuvait, ce serait de les soutenir envers et contre tous.

Le secrétaire a lu alors les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu que le peuple de la Louisiane considère, non seulement à cause des dangers que courent leurs libertés, mais encore par suite de la conviction où il est que celles du peuple tout entier des Etats-Unis sont également en péril, qu'il est utile de mettre en relief l'histoire de ce malheureux différend afin que, dans le cas où le gouvernement légal de cet Etat serait définitivement renversé par les usurpations scandaleuses du parti qui est au pouvoir, la responsabilité de ce résultat soit expressément et distinctement portée à la connaissance de tous et publiquement déclarée;

Et, attendu qu'après un examen complet, le comité du Sénat des Etats-Unis, par une forte majorité, a déclaré comme faits établis,

1—Que le gouvernement de McEnery est le gouvernement *de jure* de cet Etat;

2—Que le gouvernement McEnery pouvait et peut, à son gré, déplacer en deux jours, toute organisation de ses ennemis excepté le gouvernement des Etats-Unis;

3—Que la pseudo-organisation connue sous le nom de gouvernement Kellogg n'existe que par la force de l'autorité fédérale, par le moyen de ses Cours et de son armée, sans l'appui desquelles elle ne pourrait tenir;

4—Que ce pouvoir de création, d'encouragement et de soutien, ainsi exercé par le gouvernement des Etats-Unis en faveur de ce gouvernement usurpateur est tout-à-fait illégal et injustifiable;

En conséquence,

Il est résolu par le peuple de la Louisiane assemblé en mass meeting,

1—Que la conclusion tirée de ces faits et admise par le comité du Sénat, est irrationnelle, illogique et une insulte à la confiance placée par le peuple dans la bonne foi et l'intégrité politique de ce comité, et que nous considérons cette conclusion qu'en la Louisiane n'a pas un gouvernement républicain en la forme, comme un empiètement dangereux et violent sur les droits de l'intégrité d'Etat, empiètement sans parallèle dans tout le catalogue des usurpations fédérales, et sous l'influence mortelle duquel le pouvoir écrasant de la domination nationale pourrait, à son gré, effacer et détruire les Etats de l'Union.

2 Que nous dénonçons le rapport de minorité du sénateur Morton, comme un morceau inspiré par la perversité et la mauvaise foi d'un homme de parti et comme indigne d'un homme d'Etat, et comme honteusement décevant en présence des faits admis; et que, de plus, nous regardons la décision de la majorité de la Cour Suprême de cet Etat, sur laquelle M. Morton base son rapport, comme une prostitution honteuse de la haute position des juges qui la composent, dont l'esprit de parti a été prévu et télégraphié par le colonel Casey, et que leur zèle pour la chose publique leur parti a conduits, en dehors de l'affaire à juger, à l'expression d'un *obiter dictum*, sans force ou sans effet partialisant sur les questions présentées devant ce comité;

3 Que le peuple de cet Etat, républicains et démocrates, reconnaît, à très peu d'exceptions près, dans toutes les paroisses, le gouvernement de McEnery comme étant à la fois le gouvernement *de jure* et le gouvernement *de facto*, et que son appui et son allégeance sont acquis à ce gouvernement; et que, malgré les fausses assertions et les fanfaronnades des vagabonds politiques, ayant pour but de décourager les électeurs de conclure et l'exécutif national, il est certain que le seul acquiescement donné à l'usurpation Kellogg a été dû exclusivement qu'à la crainte [illegible] militaire exercée par le gouvernement usurpateur de Kellogg et les actes de l'administration qui ont rendu cette usurpation possible. Quand on considère la composition du Sénat et la majorité considérable du parti républicain dans cette Assemblée, on doit conclure de là que tout n'est pas désespéré pour la cause de la liberté.

La tentative pour établir dans ce pays un despotisme centralisateur rencontre à son début dans la haute Chambre, qu'on avait lieu de croire la plus docile, une résistance qui est de bon augure pour l'avenir. La Louisiane peut perdre son procès comme nous le disons plus haut, par le maintien du *statu quo*, mais, au moins, l'usurpation du pouvoir exécutif n'aura pas été sanctionnée directement par le Congrès et nous ne devrons pas renoncer à obtenir justice.

Grand Mass-Meeting

SUR LA PLACE LAFATTE.

Les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont répondu en masse, hier soir, à l'appel du gouverneur McEnery, et une foule compacte envahissait la place Lafayette et se pressait en rangs serrés autour de l'estrade dressée pour les orateurs. A sept heures et demie, M. E. J. Ellis a appelé l'assemblée à l'ordre et a proposé comme président le général John L. Lewis; comme vice-présidents, le major Ashton de Shreveport, le colonel Alcibiade De Blanc, de St-Martin, et un grand nombre d'autres citoyens influents; comme secrétaire, M. P. Waterman. Ces nominations ont été ratifiées à l'unanimité.

M. Hugh J. Campbell s'est avancé alors sur l'estrade.

Il a dit que le moment était venu où le peuple de la Louisiane devait affirmer hautement ses droits et soutenir ouvertement le gouvernement de son choix. Il ne s'agit pas de tergiverser avec le devoir, et la neutralité est chose impossible en ce moment. Il faut que le peuple se prononce soit pour le gouvernement de McEnery, soit pour celui de Kellogg, et il faut, lorsqu'il se sera prononcé clairement, qu'il agisse en conséquence.

Trop longtemps déjà, nous avons attendu. Il faut que nous prenions maintenant une position qui contraigne l'administration fédérale à nous reconnaître ou à faire renverser notre gouvernement par les baïonnettes.

Le sénateur Campbell a terminé en disant que nous avions à notre tête des hommes déterminés et capables, et qu'il fallait les suivre lorsqu'ils nous diront de marcher en avant.

M. E. J. Ellis lui a succédé. L'orateur déclare tout d'abord qu'il ne désire pas exciter les esprits et pousser à la guerre civile; mais qu'il pense aussi, que le peuple de la Louisiane ne saurait supporter plus longtemps l'humiliation et l'outrage. Il est temps d'en finir!

Le télégraphe nous apprend que M. Morton, dans son rapport de minorité sur la situation politique de la Louisiane, a taxé notre patience de faiblesse, et a prétendu que nous nous étions soumis au gouvernement de Kellogg, et que nous l'acceptions tacitement.

Il faut démentir cette fausse assertion, non par des paroles seulement, mais par des actes, et prouver au Congrès fédéral, que sans l'intervention des troupes des Etats-Unis le gouvernement usurpateur de Kellogg ne durerait pas une heure à la Nouvelle Orléans.

M. Ellis est d'avis qu'il faut contraindre le Congrès à se prononcer avant son ajournement et demande au peuple s'il est décidé à soutenir le gouvernement de son choix jusqu'à la dernière extrémité. (Cris de oui, oui!)

M. Alcibiade De Blanc a paru ensuite à la tribune.

Son discours a été très violent. Il a déclaré qu'il était faux que les campagnes eussent jamais donné leur assentiment au gouvernement usurpateur de Kellogg. Ce gouvernement est une dérision, une infamie et une insulte, et il faut, à tout prix, le renverser.

Si le Congrès, à qui nous avons fait un appel désespéré, nous refuse toute justice; nous saurons prouver que nous pouvons maintenir nos droits et nos libertés jusqu'à la dernière extrémité.

Nous devons résister par la force, à Kellogg et à sa Pseudo Législature; et, si les soldats des Etats-Unis osent mitrailler le peuple, se sera la nation tout entière qui demandera compte à Grant, du sang versé.

Après M. Alcibiade De Blanc, M. R. H. Marr et M. Ryan, de la paroisse Rapides, ont fait tous deux des discours chaleureux pour exposer notre situation politique et pour discuter les mesures à adopter pour préserver nos droits.

Le général George A. Sheridan a paru ensuite, et a fait un discours très éloquent que nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement.

Il a demandé au secrétaire de lire les résolutions qui devaient être soumises à l'assemblée, et il a déclaré que la seule chose à faire, si le peuple les approuvait, ce serait de les soutenir envers et contre tous.

Le secrétaire a lu alors les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu que le peuple de la Louisiane considère, non seulement à cause des dangers que courent leurs libertés, mais encore par suite de la conviction où il est que celles du peuple tout entier des Etats-Unis sont également en péril, qu'il est utile de mettre en relief l'histoire de ce malheureux différend afin que, dans le cas où le gouvernement légal de cet Etat serait définitivement renversé par les usurpations scandaleuses du parti qui est au pouvoir, la responsabilité de ce résultat soit expressément et distinctement portée à la connaissance de tous et publiquement déclarée;

Et, attendu qu'après un examen complet, le comité du Sénat des Etats-Unis, par une forte majorité, a déclaré comme faits établis,

1—Que le gouvernement de McEnery est le gouvernement *de jure* de cet Etat;

2—Que le gouvernement McEnery pouvait et peut, à son gré, déplacer en deux jours, toute organisation de ses ennemis excepté le gouvernement des Etats-Unis;

3—Que la pseudo-organisation connue sous le nom de gouvernement Kellogg n'existe que par la force de l'autorité fédérale, par le moyen de ses Cours et de son armée, sans l'appui desquelles elle ne pourrait tenir;

4—Que ce pouvoir de création, d'encouragement et de soutien, ainsi exercé par le gouvernement des Etats-Unis en faveur de ce gouvernement usurpateur est tout-à-fait illégal et injustifiable;

En conséquence,

Il est résolu par le peuple de la Louisiane assemblé en mass meeting,

1—Que la conclusion tirée de ces faits et admise par le comité du Sénat, est irrationnelle, illogique et une insulte à la confiance placée par le peuple dans la bonne foi et l'intégrité politique de ce comité, et que nous considérons cette conclusion qu'en la Louisiane n'a pas un gouvernement républicain en la forme, comme un empiètement dangereux et violent sur les droits de l'intégrité d'Etat, empiètement sans parallèle dans tout le catalogue des usurpations fédérales, et sous l'influence mortelle duquel le pouvoir écrasant de la domination nationale pourrait, à son gré, effacer et détruire les Etats de l'Union.

2 Que nous dénonçons le rapport de minorité du sénateur Morton, comme un morceau inspiré par la perversité et la mauvaise foi d'un homme de parti et comme indigne d'un homme d'Etat, et comme honteusement décevant en présence des faits admis; et que, de plus, nous regardons la décision de la majorité de la Cour Suprême de cet Etat, sur laquelle M. Morton base son rapport, comme une prostitution honteuse de la haute position des juges qui la composent, dont l'esprit de parti a été prévu et télégraphié par le colonel Casey, et que leur zèle pour la chose publique leur parti a conduits, en dehors de l'affaire à juger, à l'expression d'un *obiter dictum*, sans force ou sans effet partialisant sur les questions présentées devant ce comité;

3 Que le peuple de cet Etat, républicains et démocrates, reconnaît, à très peu d'exceptions près, dans toutes les paroisses, le gouvernement de McEnery comme étant à la fois le gouvernement *de jure* et le gouvernement *de facto*, et que son appui et son allégeance sont acquis à ce gouvernement; et que, malgré les fausses assertions et les fanfaronnades des vagabonds politiques, ayant pour but de décourager les électeurs de conclure et l'exécutif national, il est certain que le seul acquiescement donné à l'usurpation Kellogg n'a été dû exclusivement qu'à la crainte [illegible] militaire exercée par le gouvernement

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Secours pour les Incendiés.

Avant de faire de nouveaux commentaires sur la question des incendiés, il importe de s'occuper des secours à donner aux familles que le feu du Troisième District a laissées sans asile et dans le dénuement.

Le maire Wiltz a pensé que c'était là ce qu'il y avait de plus urgent et il a convoqué, hier, en session spéciale, le Conseil des Administrateurs, auquel il a soumis la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité :

Attendu, que par l'incendie du 27 février, dans le Troisième District, plusieurs centaines de familles ont perdu leurs résidences et leur mobilier et sont réduites sans moyens d'existence; et, attendu que la perte s'atteint plus spécialement un grand nombre de familles qui n'ont que des moyens limités; en conséquence, et afin de permettre aux personnes charitables de venir immédiatement au secours de nos malheureux concitoyens dans la détresse, il est

Résolu qu'un comité de trois administrateurs sera nommé pour agir avec le maire comme président, afin de solliciter des souscriptions pour secourir les malheureux que le feu a mis dans le dénuement, avec l'autorité d'ouvrir dans le voisinage du district incendié un bureau de secours, de nommer des comités de citoyens pour solliciter ou distribuer et employer les contributions reçues, et de prendre toutes les autres mesures qu'ils jugeront convenables, afin de donner une assistance prompte et efficace aux personnes dans la détresse.

Le comité a été ainsi composé : le maire et les administrateurs Turnbull, Fitzenreiter et Sturcken. Ce comité a désigné les personnes dons les noms suivent pour composer un comité de citoyens :

I N. Marks W. B. Schmidt, D. Fajlo, Thos. McKenna, W. Raymond, E. R. Chevally, Geo. W. Hinson, W. G. Coyle, Alf. Zerega, H. O. Seixas, J. O. Morris, R. F. Thauer.

Nous ne doutons pas que les comités n'obtiennent un concours libéral et empressé de la part de tous ceux qui ont le moyen de donner.

Les membres du comité des citoyens sont priés de se réunir aujourd'hui à deux heures dans le salon du maire.

Un dépôt pour la réception des secours en nature a été ouvert dans la salle Carroll, au coin des Champs Elysées et de la rue des Grands-Hommes. Les personnes qui désirent souscrire trouveront une liste dans le bureau du maire.

En pareille occurrence celui qui donne à propos, c'est-à-dire promptement, donne doublement.

John T. Ludeling, juge-président de la Cour Suprême de l'Etat, a institué une action en dommages devant la Cinquième Cour de District, contre le *Picayune* et des directeurs, messieurs D. Warren Brickell, E. H. Summers, J. R. Bell, W. C. Raymond, W. C. Black, R. R. Forman, C. J. Leeds, A. McIntosh, J. C. Morris, A. Meyer et J. D. Hill, leur réclamant $100,000 pour un article publié le 9 février de cette année, qui, prétend-il, a porté atteinte à la réputation et à son intégrité comme juge et comme homme. Le juge Cullom, qui préside la Cinquième Cour, n'a pas encore donné sa décision dans cette affaire.

Arrestation du Maître de Poste Lowell.

Lowell est son caissier, J. V. Douglas, sont accusés d'avoir détourné $15,000.

Ce qui sur est l'affidavit qui les accuse d'avoir fait le dit détournement :

États Unis d'Amérique, District de la Louisiane : — Personnellement a comparu devant moi, commissaire des Etats Unis, John Hayes, agent spécial du département de la Poste des Etats-Unis qui, après avoir prêté serment, dépose et dit que C. W. Lowell, Maître de Poste à la Nouvelle Orléans, chargé comme officier, par les lois fédérales, de la garde, du transfert et du déboursement des deniers publics, a illicitement converti à son propre usage et détourné $15,000 des dits deniers publics qui lui avaient été confiés en sa capacité officielle susdite, pour garder, transférer et débourser.

C'est pour moi il demande que le dit C. W. Lowell soit arrêté et traité suivant la rigueur de la loi.

Signé : JOHN HAYES.

Assermenté devant moi, le 27 fév. 1873.

R. H. SHANNON, commissaire des E. U.

Un affidavit de la même date a été fait par le même agent contre John V. Douglas, caissier de la poste.

Sur ces affidavits le commissaire a lancé des mandats d'arrestation contre Lowell et Douglas qui ont été arrêtés par le marshal des Etats Unis.

Lowell a fourni une caution de $10,000, et c'est P. J. Kennedy qui l'a signée. Douglas ayant été requis de fournir un cautionnement de $30,000 et n'ayant pu la trouver, a été interné à la prison de paroisse.

TEMPÉRATURE.—28 février 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	64	7
12 M.	68	20
3 P. M.	70	21
6 P. M.	65	18

Législature de la Louisiane.

Séance du 28 février 1873.

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi et demi, par le président D. B. Penn. 30 sénateurs présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur motion de M. Swords, la séance est suspendue entre deux Chambres se réunissant moins un quart, à la demande de la Chambre des Représentants.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le président prend le fauteuil à 2 heures et demie et l'assemblée entre en séance publique pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès. Plusieurs sénateurs s'étant absentés, le Sénat est sans quorum et l'élection est forcément renvoyée. Le Sénat se retire dans sa salle et s'ajourne jusqu'au soir.

CHAMBRE

Immédiatement après l'organisation de la Chambre, la séance est suspendue pendant une heure et les deux Chambres se retirent ensemble en séance exécutive. A deux heures moins un quart, l'Assemblée reprend sa séance publique et la Chambre des Représentants se retire dans sa salle de séance.

M. Elam occupe le fauteuil.

La résolution conjointe, demandant à l'administration nationale de faire construire des digues et des levées dans l'Etat et que les frais de construction soient supportés par le trésor fédéral, passe.

Pendant le vote pour l'adoption de la résolution relative à la protection des citoyens de l'Etat et à l'installation de l'Exécutif et de la Législature dans l'exercice de leurs fonctions, le Sénat se joint à la Chambre pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès.

Faute de quorum dans le Sénat, l'élection est renvoyée, et la réunion des deux Chambres est mentionnée au procès-verbal de la séance.

Le Sénat se retire dans sa salle et la séance de la Chambre est encore suspendue.

A trois heures et demie, la Chambre s'assemble et s'ajourne, immédiatement après, au soir.

SÉANCE DU SOIR.

Les deux Chambres se réunissent à cinq heures et demie, mais aucune ne pouvant compléter un quorum, elles s'ajournent au lendemain.

Pseudo-Législature.

Séance du 28 Février.

SÉNAT.

Le bill de levée passe finalement au moyen de la suspension du règlement.

Par consentement unanime, M. Brewster présente un bill pour punir d'emprisonnement les personnes qui usurpent les emplois publics et qui punit aussi les officiers et fonctionnaires qui appuyent ces actes d'usurpation. Adopté.

Le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer central de la Louisiane, passe sans amendement.

Le bill relatif aux droits et émoluments de l'Auditeur des Comptes Publics, passe.

Le bill autorisant la Chambre pour en finir avec les frais inutiles de la cancellation des bons officiels, est retiré au comité judiciaire.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

Le bill réorganisant le Bureau des terres dans les paroisses de Calcasieu et de Cameron, passe.

Le bill autorisant formellement de la police métropolitaine comme une partie de la milice de l'Etat; autorisant l'augmentation de la dite police jusqu'à trois régiments, sous le nom de brigade métropolitaine, quand elle sera à remplir un service de milice; autorisant la nomination d'autres officiers et pourvoyant à l'enrôlement, à la solde, et au commandement de la dite brigade métropolitaine, passe.

Un substitut de M. Mostello au bill de secours pour la police est adopté.

Par M. Soner, un bill prohibant la vente de coton dont la récolte aura été faite sur parts, sans le consentement des deux parties intéressées et prescrivant une pénalité pour toute violation de la loi.

Le substitut du Sénat pour la vente de la Chambre établissant quatre Cours de police municipale à la Nlle-Orléans; définissant la juridiction et rappelant toutes les lois établissant les Cours de recorders et pourvoyant au transfert des archives, etc., passe.

La Chambre alors prend en considération une portion du bill qui pourvoit aux dépenses générales de l'Etat.

Le bill pour incorporer la ville de Kenner, passe.

La Chambre alors s'ajourne à demain.

—On lit dans la *Réforme* de Toulouse :

Hier, vers les dix heures du soir, comme l'on conduisait au Capitole un jeune homme en état d'ivresse qui, dans une buvette de la rue Saint-Michel, menaçait et insultait tout le monde, s'empara le débitant, un attroupement s'est formé autour des hommes qui le conduisaient.

Les militaires ont été insultés et bousculés, et l'on prétend avoir entendu le bruit d'un coup de pistolet, qui heureusement n'a atteint personne.

Le caporal a fait charger les armes et menacé de faire feu, ce qui a tempéré subitement l'ardeur belliqueuse de ces imbéciles.

—On prépare un second pèlerinage à Jérusalem. Les pèlerins partiront de Marseille, le 15 de ce mois, sur un vapeur des Messageries. Ils s'arrêteront à Alexandrie pendant quelques jours, visiteront les travaux de l'isthme de Suez, puis se rendront à Jérusalem, où ils séjourneront pendant une huitaine. De la, visite à Bethléem, à Jéricho, au Jourdain, à la mer Morte, au Carmel, à Saint-Jean d'Acre, à Beyrouth, etc. Le retour se fera par Smyrne, Athènes, la Sicile, l'Italie et Marseille.

Le voyage durera deux mois et demi ou plus.

—Le *Temps* a emprunté l'autre jour à un livre de M. Stapfer une historiette déjà connue, mais bien amusante, sur le compte de M. Victor Hugo :

Victor Hugo, entouré de sa famille, faisait un jour une lecture à haute voix dans un champ, à Jersey. Une vache paissait dans un champ voisin, à une petite distance du groupe. Dès que la Poésie eut commencé à lire, la vache s'approcha, et, allongeant le cou, posa sa tête sur la petite barrière qui séparait les deux champs; elle écouta jusqu'à ce que le poète eut fini, puis elle s'en retourna.

Une demi-heure après, Victor Hugo reprit sa lecture : la vache revint à la même place et écouta dans la même position. Après avoir la quelque temps, Victor Hugo passa le livre à M. A. Y. ou à M. F. M. (je ne me rappelle plus lequel des deux); la vache tourna le dos et s'en alla paître.

Il existe de cette légende une autre version qui place la scène en Zélande; un volume de feu Charles Hugo a perpétué la mémoire de cette excursion, mais ne racontait pas, bien entendu, l'histoire de la vache pseudique.

☞ Hourrah les bouche dont les rongées de dents n'ont pas de défaite! mais il en est bien peu qui soient dans ce cas. Nous ne connaissons qu'une seule manière de conserver les dents blanches et saines : c'est de faire un usage journalier du SOZODONT odoriférant, frais et agréable.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi, 1er mars, 1873 à 8 heures du matin, à l'Eglise de Notre Dame du Sacré Cœur, pour le repos de l'âme de feu MANUEL MOREAU. Les amis et connaissances des familles Moreau et Hewlett sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres... A. BROUSSEAU...17 Chartres

IMPORTATEUR ET MARCHAND

En Gros et en Détail

DE TAPIS,

TOILE CIRÉE pour parquets,

NATTES,

STORES,

RIDEAUX Dentelle,

MATÉRIAUX pour

Meubles et

GARNITURES,

etc., etc.

22 fév—4f—PP

Le Comité des Citoyens

Nommé par le Comité du Conseil de ville à l'effet de solliciter des contributions pour les victimes du désastreux incendie du Troisième District, est prié de se réunir, dans le salon du Maire, à l'Hôtel de Ville, AUJOURD'HUI, à 2 heures de l'après-midi.

Il a été ouvert un dépôt pour recevoir les provisions, dans la batisse connue sous le nom de "Carroll Hall", à l'angle des rues Champs Elysées et Grands-Hommes, Troisième District.

Une liste de souscription est déposée au cabinet du Maire.

A la demande du

COMITÉ DU CONSEIL DE VILLE.

1er mars—1t

Grand Bal.

IL sera donné par les HOMMES MARIÉS, DIMANCHE prochain, 2 mars, un grand bal, au café Orleans, sous la loge de l'Union des Amis, au Stock Landing, près des Carrollton.

1 mars—2t

Association des Enfants de Marie.—Service pour le repos de l'âme du père TURGIS, à l'église St Augustin, Lundi prochain, le 3 du courant, à 7 heures du matin. Le même service pour le repos de l'âme du bon père Turgis. Tous ces jours sont consacrés à l'amitié.

Mme FELIX LABATUT,
Présidente.

26fév—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Monsieur le Président informe les Sociétaires que la charte qui nous a été accordée par l'Etat de la Louisiane doit expirer très prochainement. Il convoque, pour DIMANCHE prochain, 2 mars, à 1 heure précise, à l'Aide, pour prendre les mesures nécessaires et pour renouveler notre mission et notre continuation d'existence comme société de bienfaisance et d'assistance mutuelle.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le président compte sur le concours de tous ses collègues et l'assemblée entre en séance publique pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès. Plusieurs sénateurs s'étant absentés, le Sénat est sans quorum et l'élection est forcément renvoyée. Le Sénat se retire dans sa salle et s'ajourne jusqu'au soir.

CHAMBRE

Immédiatement après l'organisation de la Chambre, la séance est suspendue pendant une heure et les deux Chambres se retirent ensemble en séance exécutive. A deux heures moins un quart, l'Assemblée reprend sa séance publique et la Chambre des Représentants se retire dans sa salle de séance.

M. Elam occupe le fauteuil.

La résolution con